



## Conseil économique et social

Provisoire

29 octobre 2010

Français

Original : anglais

---

### Session de fond de 2010

Segment de haut niveau

### Compte rendu analytique provisoire de la 15<sup>e</sup> séance (chambre A)

Tenue au siège, à New York, le mercredi 30 juin 2010, à 10 heures

*Président:* M. Ali ..... (Malaisie)

### Sommaire

Examen ministériel annuel : Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme (*suite*)

*Exposés nationaux facultatifs : Namibie, France et États-Unis d'Amérique*



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

**Examen ministériel annuel : Mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation de la femme (suite)**

*Exposés nationaux facultatifs : Namibie, France et États-Unis d'Amérique (E/2010/58, E/2010/61 et E/2010/81)*

1. **Le Président** invite M. Rosenthal (Observateur du Guatemala) à présider la présentation des exposés nationaux facultatifs.

*Namibie (E/2010/61)*

2. **M<sup>me</sup> Sioka** (Namibie), Ministre de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance, introduisant son exposé, dit que les stratégies mises en œuvre par la Namibie pour atteindre les objectifs adoptés au niveau international, parmi lesquels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et ses propres objectifs de développement s'inscrivant dans le cadre de la « Vision 2030 », sont axées sur la santé, l'éducation et la pauvreté dans une optique de recherche de l'égalité entre les sexes.

3. **M. Chirawu** (Namibie), Professeur à l'Université de Namibie, accompagnant sa présentation d'une projection de diapositives, explique que son pays compte 2,5 millions d'habitants environ et a une économie mixte. 65 % au moins de la population vit en zone rurale, principalement dans le nord, et 53 % de cette population rurale est composée de femmes. Les facteurs démographiques jouent donc un rôle clé dans la manière dont la Namibie envisage la planification du développement.

4. Dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs arrêtés sur le plan international, en ce compris les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux de la Vision 2030, le gouvernement namibien a adopté un certain nombre de stratégies. Au chapitre « femmes et santé », priorité a été accordée aux soins de santé primaires avec un train de mesures axées sur la santé infantile, maternelle et procréative et sur la prévention des maladies infectieuses. D'autres stratégies visent la gestion intégrée du programme des traitements antirétroviraux du gouvernement; la recherche; les campagnes de vaccination; l'amélioration de l'infrastructure et la construction de nouvelles installations; le maintien de

bonnes relations avec les donateurs; et enfin, la formation continue du personnel.

5. Les résultats obtenus ont démontré que ces stratégies ont permis de progresser vers la réalisation des objectifs fixés pour 2006 et 2012, notamment la réduction du taux de mortalité infantile et l'amélioration de la santé maternelle. Une partie des objectifs fixés en matière de lutte contre le VIH/sida seront atteints, mais certains problèmes subsistent néanmoins en ce qui concerne la disponibilité de fonds et de savoir-faire. Les principaux défis à relever sont les suivants : financement des campagnes nationales de vaccination; traitement du VIH/sida; réduction de la pauvreté et de la malnutrition, en particulier parmi les femmes des zones rurales.

6. Par le passé, les femmes ont été privées de leur droit à acquérir les compétences qui leur permettraient de contribuer au développement de la Namibie. Un budget de taille a été mobilisé pour favoriser l'accès universel à l'éducation. Un programme de formation et d'enseignement à tous les niveaux appelé « *Education and Training Sector Improvement Programme* » (ETSIP) a été mis en place, garantissant la qualité des services et la mise à disposition de l'infrastructure nécessaire. Le Collège namibien d'éducation ouverte (NAMCOL) offre l'accès à l'éducation aux femmes et aux jeunes filles qui avaient quitté l'école en raison, par exemple, d'une grossesse. La formation continue et le recyclage des enseignants est également assuré, notamment aux niveaux primaire et secondaire. De nombreux enseignants bénéficient de congés payés leur permettant de renforcer leurs compétences et d'accroître leur efficacité. En dépit des résultats mitigés obtenus par le NAMCOL, de grands progrès ont été réalisés et certains des objectifs fixés pour 2006 et 2012 seront atteints en 2015.

7. Le gouvernement s'emploie à résoudre un certain nombre de problèmes, comme par exemple les stéréotypes; en Afrique, en effet, la culture joue un rôle majeur dans l'avenir de chacun. Les infrastructures sont rénovées avec l'aide de la communauté internationale, et des enseignants issus d'autres pays de la région sont recrutés afin de pallier la pénurie régnant dans le pays.

8. Au chapitre « femmes et pauvreté », certaines stratégies ont été mises en place comme par exemple la création d'un climat propice à l'emploi des femmes et l'initiative baptisée *Koshi Yomuti* (« la banque sous

l'arbre »). Le classement de la Namibie par la Banque Mondiale dans la catégorie des revenus moyens hauts a également causé des difficultés supplémentaires au pays, pour qui l'accès aux prêts est aujourd'hui plus difficile.

9. **M<sup>me</sup> Koukku-Ronde** (Finlande), examinatrice, dit que la Namibie atteindra probablement la plupart des OMD et a obtenu de très bons résultats en matière de soins de santé et de services sociaux dans un pays peu peuplé et caractérisé par une grande diversité ethnique et linguistique. Le NDP3 (« Plan de développement national 3 ») étant fondé sur des projections de développement économique positives, elle espère que la crise financière ne mettra pas en péril le soutien aux programmes en faveur de l'égalité entre les sexes.

10. Elle se félicite de la représentation accrue des femmes au sein du Parlement et espère que l'objectif des 50 % sera atteint pour 2012. Il aurait néanmoins été utile que le rapport aborde la question de la participation des femmes à la vie politique.

11. S'agissant de l'éducation, les résultats obtenus dans les domaines de la performance des étudiants, des enseignants et des infrastructures scolaires ne sont pas à la hauteur des investissements consentis. Le rapport insiste sur l'importance de la santé, mais les derniers budgets ont encore alloué davantage de moyens au Ministère de la défense qu'au Ministère de la santé. Une attention accrue devrait être accordée à la violence sexiste et à la violation des droits sexuels en tant que forme de violence à part entière. À cet égard, la différence entre le droit législatif et le droit coutumier représente un véritable défi.

12. Bien qu'elle enregistre le niveau d'inégalité salariale le plus élevé au monde, la Namibie a été classée dans la catégorie des revenus moyens hauts. La répartition des revenus est liée à l'ethnicité, à la région géographique et au genre. M<sup>me</sup> Koukku-Ronde s'enquiert des mesures envisagées par le gouvernement pour lutter contre le haut taux de chômage, qui touche les femmes plus durement que les hommes. Le dispositif de microfinance *koshi yomuti* est un bon exemple d'initiative locale visant à sortir de la pauvreté les femmes des milieux ruraux, mais d'autres facteurs, comme par exemple la question des droits de propriété, doivent également être examinés.

13. Le gouvernement devrait favoriser la création d'emploi dans le secteur privé et encourager les

initiatives dans le domaine de l'éducation. Une politique de prise en compte de la problématique hommes-femmes constitue un pas décisif vers l'égalité. Il est important que chacun – femmes et hommes, riches et pauvres, jeunes et vieux – s'investisse dans les efforts de réalisation des OMD.

14. **M. Yañez-Barnuevo** (Observateur de l'Espagne), examinateur, salue les progrès sensibles réalisés par la Namibie dans le domaine de l'enseignement élémentaire, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle. Au vu des défis mis en avant dans le rapport, il invite les autorités namibiennes à se doter d'indicateurs sur les objectifs stratégiques et les politiques à mettre en place, à continuer d'étudier les raisons du décrochage scolaire chez les jeunes, et à poursuivre le processus de décentralisation du Ministère de l'éducation visant à garantir une répartition plus équitable des ressources disponibles entre les différentes régions du pays, dont les régions rurales, ainsi qu'à assurer l'égalité des chances pour les garçons et les filles.

15. Le secteur privé de la santé absorbe une grande partie de la main d'œuvre spécialisée, ce qui a des répercussions négatives inévitables sur le secteur public. Le gouvernement devrait intensifier ses efforts afin d'atteindre le cinquième OMD (amélioration de la santé maternelle) d'ici 2015. Notant que le gouvernement a fixé une liste de priorités visant à accélérer la réduction des taux de mortalité et de morbidité maternelles et infantiles, il invite ce dernier à mettre sur pied une équipe spéciale « VIH » au niveau national, rassemblant tous les mécanismes de coordination existants; un tel organe est indispensable au développement des stratégies d'atténuation des effets du VIH/sida et au renforcement du rôle des agences engagées dans la lutte contre cette pandémie.

16. Notant que l'accès au microcrédit reste difficile pour les communautés rurales et les populations les moins favorisées, dont les femmes, il salue l'élaboration et la mise en place de stratégies et de mécanismes tels que la *koshi yomuti*, qui encouragent le recours à ce type de services en Namibie. Les organismes internationaux possédant de l'expérience dans ce domaine pourraient également fournir une assistance ou prendre part à de tels mécanismes.

17. **M<sup>me</sup> Dzivhani** (Observatrice de l'Afrique du Sud), examinatrice, salue les efforts déployés par la Namibie pour encourager l'autonomisation de la femme et

promouvoir l'égalité des sexes, en particulier en ce qui concerne la parité entre hommes et femmes dans les postes de prise de décision. Elle souhaiterait néanmoins obtenir un complément d'information quant aux dispositions institutionnelles mises en place pour encourager l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes et, à terme, permettre la réalisation des objectifs internationaux de développement, dont les OMD. Elle aimerait recevoir des détails sur la stratégie de planification participative de la Namibie, qui reflète clairement les partenariats solides entre les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) œuvrant en faveur des femmes et le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance. Elle se félicite des efforts déployés par la Namibie pour fournir à tous des soins de santé abordables et de qualité et développer les infrastructures de santé, qui permettront notamment d'améliorer les services de santé procréative. La rapide intensification du programme des traitements antirétroviraux sera d'un grand secours pour les femmes, qui sont les plus durement touchées par la pandémie de VIH/sida.

18. Saluant l'attention portée par la Namibie à l'éducation, qui est indispensable à l'autonomisation de la femme et à l'égalité des sexes, elle félicite le gouvernement d'avoir atteint ses objectifs dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur et d'avoir réussi à augmenter le nombre de femmes inscrites dans des domaines d'étude auparavant dominés par les hommes. Elle se réjouit en particulier du programme ETSIP, dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'enseignement et de lutter contre l'échec scolaire dans l'enseignement secondaire supérieur. Ce programme a eu des retombées positives sur l'éducation des filles. Elle se demande enfin si certaines pratiques liées à la culture ou à la tradition ont une influence négative sur les performances scolaires des filles et des femmes.

19. Notant l'incidence de la pauvreté sur la croissance sociale et économique, elle se réjouit de l'initiative *koshi yomuti*; non seulement l'épargne locale est facteur de viabilité, mais elle encourage également la propriété, la responsabilité et l'obligation redditionnelle. L'Afrique du Sud, qui dispose de plusieurs mécanismes de financement fragmentaires destinés aux femmes, pourrait tirer des enseignements de cette initiative.

20. **M<sup>me</sup> Sioka** (Namibie), Ministre de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance, dit que les investissements massifs réalisés dans le domaine de l'éducation témoignent de la volonté de son gouvernement d'en améliorer la qualité. La petite enfance relève à présent de la responsabilité du Ministère de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance, mais il est question de transférer cette compétence vers le Ministère de l'éducation, comme l'a suggéré la Ministre finlandaise de l'éducation lors de sa récente visite en Namibie.

21. De nombreuses mesures ont été prises au niveau national dans le cadre de la réalisation des OMD : une feuille de route est en place; une stratégie de mobilisation des ressources a été élaborée; et enfin, dans le cadre d'une initiative de l'Union africaine et en complément des efforts réalisés à l'intérieur de ses frontières, la Namibie a lancé une campagne visant à accélérer la réduction de la mortalité maternelle en Afrique.

22. La raison pour laquelle le Ministère de la défense se voit attribuer un budget plus important que les autres ministères est que c'est celui qui emploie le plus de personnel. Cela fait vingt ans seulement que la Namibie est sortie de la guerre, et le Ministère de la défense a offert un emploi à des personnes revenant d'exil ou qui n'avaient pas eu la chance d'être scolarisés. La Namibie n'a pas d'ennemis, mais elle assiste les Nations Unies lors de missions de sécurité, lorsque son aide est requise.

23. Le classement du pays dans la catégorie des revenus intermédiaires limite le niveau des aides dont il peut bénéficier. Pourtant, sa pauvreté visible, en particulier dans les zones rurales, prouve qu'il ne s'agit pas d'un pays riche et que ce classement est erroné. La propriété terrienne est concentrée entre les mains d'un petit nombre de personnes, dont la plupart ne vivent pas dans le pays. Le gouvernement n'est pas en mesure de confisquer les terres, mais tente de les racheter en vue d'une redistribution.

24. M<sup>me</sup> Sioka reconnaît les difficultés auxquelles est confronté son pays dans le domaine de l'éducation. L'ETSIP a été créé dans le but de résoudre ces problèmes, mais l'appui de donateurs sera nécessaire à la poursuite du programme. S'il est important pour les parents d'apporter une contribution financière à l'éducation de leurs enfants par l'intermédiaire du fonds de développement scolaire et du paiement de

droits de scolarité, un défaut de paiement n'empêche pas les enfants de suivre les cours. Le NAMCOL offre un enseignement aux jeunes qui ont interrompu leur scolarité ou qui n'ont pas eu la chance d'avoir accès à l'enseignement.

25. Le modèle actuel de coordination nationale de la lutte contre le VIH/sida est toujours efficace. Des difficultés existent dans certains domaines d'application, mais les effets du programme font l'objet d'une évaluation permanente visant à en optimiser les résultats.

26. En ce qui concerne la création d'un cadre institutionnel pour l'égalité des sexes, elle explique que lorsque la Namibie a obtenu son indépendance, en 1990, le Président a instauré un Bureau des femmes. Celui-ci s'est révélé insuffisant, et le Ministère des questions relatives aux femmes a été créé en 1995. Il a été rebaptisé Ministère des questions relatives aux femmes et de la protection de l'enfance en 2000, et Ministère de l'égalité entre les sexes et de la protection de l'enfance en 2005. Ce changement d'appellation traduit le besoin d'inclusivité dans les relations entre hommes et femmes.

27. Que la Namibie ait placé les soins de santé primaire au cœur de ses préoccupations ne signifie pas que la prévention en soit exclue. Au contraire, les soins de santé primaires incluent la prévention, la promotion de la santé ainsi que les services curatifs et de réadaptation.

28. **M. Chirawu** (Namibie), Professeur à l'Université de Namibie, dit que la Namibie est un pays démocratique qui respecte l'état de droit. Si son peuple ne jouissait pas de droits de propriété, les terres appartenant à des propriétaires absents auraient déjà été annexées. L'égalité dans le domaine de l'éducation et de la formation est une préoccupation constante, et de nombreuses politiques sont en place. Enfin, le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfance et le Ministère de la santé travaillent main dans la main, grâce à des examens de politiques clairs et à des initiatives visant à garantir un maximum de bénéfices pour les femmes.

*France (E/2010/81)*

29. **M. Heyries** (France), Directeur général, droits des femmes et égalité hommes-femmes, réaffirme le caractère universel des droits de la personne humaine, y compris les femmes. La France condamne toutes les

formes de violence envers les femmes et souhaite donner un nouvel élan à l'agenda international des droits des femmes et de l'égalité. Le respect des droits des femmes, y compris en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi que leur égale et entière participation à la vie économique, sociale et politique sont indispensables à la réalisation des OMD.

30. Par sa participation aux enceintes multilatérales, le gouvernement français souhaite manifester son engagement envers les droits des femmes. Avec les Pays-Bas, la France a joué en 2006 un rôle majeur dans l'adoption par l'Assemblée Générale d'une résolution visant l'intensification de la lutte pour l'élimination de toutes les formes de violence faites aux femmes. La France a également fait une priorité de la lutte contre la discrimination, de droit ou de fait, envers les femmes.

31. La communauté internationale doit rester vigilante et faire un usage plus efficace de l'excellent travail accompli par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. La création d'un mandat du Conseil des droits de l'homme sur les discriminations à l'égard des femmes, qui viendrait compléter les dispositifs existants, serait une novation de grande portée.

32. Dans le cadre de ses actions de coopération au développement, le document d'orientation stratégique adopté en décembre 2007 est le pivot de la politique de la France en matière de genre. Cette stratégie poursuit deux objectifs : d'abord, amener des changements profonds et durables dans les relations entre les femmes et les hommes, afin que les droits et les libertés fondamentales des individus des deux sexes soient respectés; ensuite, analyser plus précisément la problématique hommes-femmes et les rapports de pouvoir qui la sous-tendent en vue d'améliorer les politiques de développement. La France s'est engagée à placer la lutte contre les inégalités hommes-femmes au cœur du dialogue politique, à garantir la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes ses politiques, ainsi qu'à entreprendre et à soutenir des actions de promotion de l'égalité. Le plan d'action 2008 intitulé « femmes actrices du développement », qui met l'accent sur le dynamisme des femmes dans le secteur économique et sur l'égalité hommes-femmes comme condition de la croissance et du développement, s'inscrit dans le cadre de cette politique. Il met en place des moyens humains et financiers pour la mise en œuvre d'actions dédiées aux femmes et de politiques transversales favorisant

l'égalité des sexes. Dans ce cadre, dix-huit femmes d'affaires africaines sont actuellement en formation à l'École Nationale d'administration.

33. À l'échelon régional, la France, en partenariat avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), a mis en place un programme de coopération intitulé « Accompagnement de l'évolution du droit des femmes et de la famille dans le monde arabe » pour la période 2004-2008. Ce programme fournit un appui plusieurs projets : création d'un réseau national de centres d'écoute des femmes victimes de violence au Maroc; lancement d'une stratégie nationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes en Algérie; renforcement des capacités de la Commission nationale de la femme libanaise. La France se félicite des conclusions de la deuxième Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, qui s'est tenue à Marrakech en novembre 2009. Les participants à cette conférence ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité de droit et de fait entre les hommes et les femmes et du respect des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des femmes. Ils ont également établi une feuille de route et initié une série de projets communs pour améliorer concrètement le statut et les conditions de vie des femmes. À cet égard, la France participera activement au travail de la Fondation des femmes pour la Méditerranée, créée conjointement avec le Liban, la Jordanie et le Maroc. M. Heyries salue l'adoption par l'Organisation internationale de la Francophonie d'une déclaration politique forte sur la lutte contre les violences faites aux femmes lors de la réunion du mois de mars 2010 de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

34. En dépit des progrès réalisés, les efforts doivent être intensifiés selon quatre axes prioritaires : améliorer le statut juridique des femmes partout dans le monde; faciliter leur accès à des soins de santé sexuelle et procréative de qualité; accroître leur indépendance économique; et enfin, garantir l'égale participation des hommes et des femmes aux processus de décision.

35. Au niveau national, l'égalité juridique entre les hommes et les femmes en France ne se traduit pas encore par une égalité de fait dans tous les domaines. À titre d'exemple, les filles obtiennent généralement de meilleurs résultats scolaires que les garçons, mais ces performances ne sont pas reflétées sur le marché du travail : d'une part la main d'œuvre féminine est

concentrée dans un petit nombre de professions, dans les secteurs les moins valorisés, et d'autre part les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel parce que la maternité met souvent un frein à leur carrière. Il en découle des écarts de salaire toujours plus importants entre les hommes et les femmes, et une faible participation des femmes aux instances décisionnelles des entreprises.

36. Le Gouvernement français s'efforce de corriger ces inégalités structurelles en menant une politique globale de mise en œuvre de l'égalité à l'école et de renforcement des obligations en matière d'égalité professionnelle et salariale, d'une part par le dialogue social entre employeurs et salariés, et d'autre part par l'application d'une loi de 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Le projet de loi de réforme des retraites, qui sera examiné dans le courant du second semestre 2010, prévoit, entre autres, une sanction financière à l'encontre des entreprises d'au moins 300 salariés qui n'auront pas établi de diagnostic en matière d'égalité professionnelle et salariale, ainsi qu'une obligation de transparence de l'information sur la situation comparée des femmes et des hommes au sein des entreprises de 300 salariés et plus. Les meilleures pratiques des entreprises en matière d'égalité sont récompensées par un « label égalité ». Une proposition de loi actuellement en cours de discussion vise l'établissement d'un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration ou de surveillance des entreprises publiques, privées, et des établissements publics de l'État. La France soutient la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle grâce notamment au développement de structures de garde pour la petite enfance.

37. La législation en matière de lutte contre les violences envers les femmes est d'application en France depuis une dizaine d'années au moins, et a donné lieu à la mise en place de deux plans d'action nationaux; pourtant, 156 femmes sont encore mortes en France en 2008 sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon. Le Premier Ministre a déclaré la lutte contre les violences envers les femmes « Grande cause nationale 2010 », et le parlement vient d'adopter une nouvelle loi qui établit la notion de « délit de violence psychologique ou morale » et autorise le recours à une ordonnance à l'encontre des auteurs de violences domestiques. Un certain nombre de mesures, y compris d'ordre législatif, sont également envisagées pour lutter contre les pratiques de polygamie. Le problème

de l'impact de certaines images stéréotypées fera l'objet d'actions menées dans le cadre de la campagne de communication sur la lutte contre les violences envers les femmes. Un plan d'action interministériel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes est élaboré en vue de donner un nouvel élan à la double stratégie recommandée par le Programme d'action de Beijing. Ce projet de plan d'action, qui doit être adopté au cours de la deuxième moitié de l'année 2010, doit déboucher sur des stratégies novatrices et sera décliné au niveau régional. Il couvrira tous les domaines essentiels de l'égalité entre les femmes et les hommes, y compris l'accès des femmes aux responsabilités dans la vie politique et économique, l'égalité professionnelle et salariale, et la conciliation vie professionnelle/vie privée.

38. Les OMD (et notamment l'objectif 3 relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et l'objectif 5 relatif à la réduction de la mortalité maternelle) ne pourront être atteints que si les textes adoptés lors des Conférences du Caire et de Pékin et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes sont pleinement mis en œuvre, et si l'on fait aux femmes toute leur place, non seulement comme bénéficiaires mais également comme actrices à part entière du développement.

39. **M. Rosenthal** (Observateur du Guatemala), animateur de la présentation des exposés facultatifs, dit que bien que la France soit un pays très développé, bon nombre des questions abordées concernent également les pays en développement.

40. **M<sup>me</sup> Skalli** (Maroc), examinatrice, dit que les liens multiples de son pays avec la France ont été démontrés lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'Union pour la Méditerranée sur le renforcement du rôle des femmes dans la société, au cours de laquelle un certain nombre d'engagements fermes ont été pris. L'expérience et le succès de la France pourraient servir de modèle pour d'autres pays, en particulier les pays de la Francophonie.

41. Le Maroc a mis en place une stratégie de l'égalité pouvant s'apparenter à la nouvelle impulsion donnée par la France à la politique de prise en compte de la problématique hommes-femmes, ainsi qu'un nouvel agenda gouvernemental de l'égalité et une budgétisation sensible au genre. À la lumière de ces éléments, elle demande si la budgétisation française est elle aussi sensible au genre et quels instruments sont

utilisés en appui à la coordination interdépartementale en matière d'égalité. Elle souhaiterait obtenir des précisions sur les difficultés rencontrées par le gouvernement français lors de la mise en œuvre de ces objectifs d'égalité. La participation des femmes à la vie politique s'est souvent heurtée à des résistances, même si elle a largement contribué à leur indépendance et au développement durable. Grâce aux quotas utilisés au Maroc lors des élections municipales, le nombre de femmes élues a augmenté de près de 3 000 %. Il serait intéressant d'en savoir davantage sur l'expérience de la France dans ce domaine.

42. Le taux de chômage des femmes est élevé en France et l'Organisation internationale du travail (OIT) a mis l'accent sur les retombées négatives de la crise financière sur l'emploi des femmes en 2009. Cette crise a également provoqué une augmentation des violences envers les femmes. M<sup>me</sup> Skalli souhaite dès lors savoir quelles stratégies la France met en œuvre afin d'inverser ces tendances et d'encourager la réembauche des femmes, sachant que l'égalité sur le lieu de travail est susceptible de stimuler l'économie mondiale et de favoriser la sortie de crise. L'Organisation internationale du travail a adopté un « pacte mondial pour l'emploi »; la France étant connue pour ses politiques sociales, et en particulier pour favoriser la conciliation vie professionnelle/familiale/personnelle, M<sup>me</sup> Skalli se demande quelles mesures ont été prises pour conforter ces tendances.

43. S'agissant de la lutte contre les violences faites aux femmes, elle mentionne la politique active de la France et demande un complément d'information. Comme indiqué dans le rapport national de la France (E/2010/81), le Maroc dispose d'un réseau de 345 centres d'écoute des femmes victimes de violence, parmi lesquels certains sont gérés par différentes instances officielles et ONG. M<sup>me</sup> Skalli aimerait en savoir davantage sur les structures d'accueil prévues pour les femmes victimes de violence en France et sur les actions menées pour sensibiliser les hommes à la lutte contre la violence à l'égard des femmes.

44. La féminisation des noms de professions prestigieuses est une question sensible en francophonie, autour de laquelle la France a pris une série de mesures encourageantes lors de la récente session de la Commission de la condition de la femme. Elle a également adopté une loi dans ce domaine, et M<sup>me</sup> Skalli souhaiterait obtenir des informations quant

à l'évaluation de l'application de cette loi et à son efficacité dans la lutte contre les stéréotypes.

45. Enfin, elle souhaite savoir si le huitième OMD (relatif à la coopération au développement) est en bonne voie.

46. **M. Schaper** (Observateur des Pays-Bas), examinateur, apprécie cette présentation très claire des politiques menées par la France. Son pays et la France étant tous deux membres de l'Union européenne, ils ont souvent à relever des défis similaires et peuvent tirer parti de leurs expériences mutuelles. Le projet de loi visant l'établissement d'un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des entreprises publiques, privées et des établissements publics de l'État semble suivre l'exemple montré par la Norvège. Les Pays-Bas ont également mis en place un système dont l'objectif est d'encourager les entreprises à accroître la représentation des femmes dans les fonctions de direction; il estime donc intéressant de voir quels seront les effets de cette loi française dans les années à venir.

47. La France a très bien su conjuguer la vie de famille et la vie professionnelle de ses citoyens; elle compte autant de femmes que d'hommes dans la vie active, et son taux de fécondité est l'un des plus élevés en Europe. Il demande dans quelle mesure les hommes ont recours aux politiques neutres visant l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Il s'enquiert également de l'incidence d'un meilleur accès aux garderies d'enfants sur le nombre de femmes actives et, indirectement, sur la croissance économique.

48. Il aimerait obtenir des précisions sur les effets de la récente loi relative aux violences faites aux femmes. La loi du 4 avril 2006 prévoyant également la pénalisation du mariage forcé, il aimerait savoir quels progrès ont été réalisés dans ce domaine et de quelle manière ces progrès sont évalués. Sur le plan international, la France et les Pays-Bas collaborent étroitement, et ce depuis de nombreuses années, dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes; les deux pays ont joué un rôle majeur dans l'adoption par l'Assemblée générale de résolutions dans ce domaine. M. Schaper se réjouit donc de constater que la France élabore un plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000). Les Pays-Bas ont récemment procédé à un examen à mi-parcours de leur propre plan d'action national de mise en œuvre de cette

résolution, et seraient heureux de pouvoir poursuivre leur collaboration avec la France dans ce cadre.

49. **M. Heyriès** (France), Directeur général, droits des femmes et égalité hommes-femmes, dit que l'objectif de la France est d'intégrer la mise en œuvre des objectifs de parité dans les responsabilités et le budget de chaque ministère. L'année dernière, un document budgétaire pilote a été rédigé dans le but de consigner les différentes mesures et budgets consacrés aux droits des femmes et à la mise en œuvre de l'égalité entre les sexes. La stratégie de prise en compte des questions d'égalité présente plusieurs avantages: elle permet de donner une visibilité maximale aux objectifs recherchés et encourage la coordination. Il s'agit à présent d'adapter les politiques et les infrastructures de la France: seule une stratégie de prise en compte des questions d'égalité permettra au pays d'atteindre ses objectifs de manière efficace.

50. S'agissant de la question de la parité des sexes en politique, il reconnaît que la France n'a pas encore obtenu de résultats vraiment positifs. Au cours des dernières années, un ensemble de règles visant à garantir la parité lors de certaines élections et basées sur le système des listes de parti ont été instaurées, mais elles ne s'appliquent pas à l'Assemblée nationale ou au Sénat, par exemple. L'une des solutions pourrait consister à imposer des sanctions financières aux partis politiques qui ne respectent pas les objectifs de parité.

51. Aucune règle n'existe en ce qui concerne les quotas d'embauche des femmes dans les entreprises, ce qui explique que 10 % seulement des membres des conseils d'administration des grandes entreprises françaises sont des femmes. Cette question fait débat depuis longtemps, mais de nombreuses femmes sont opposées à ces quotas, car elles estiment qu'ils pourraient entraîner une perception négative des femmes engagées. Néanmoins, au vu de l'importance du problème et de la lenteur de l'évolution naturelle de la situation, l'établissement de quotas est envisagé comme moyen d'accélérer le processus. Un projet de loi sera soumis au Sénat sous peu; s'il est adopté, il entrera en vigueur dès 2011.

52. La crise économique a aggravé le chômage. La pauvreté est répandue chez les jeunes femmes, les mères célibataires et les femmes âgées, qui ne perçoivent qu'une maigre retraite et ont peu d'économies. Il est indispensable de garantir aux femmes l'accès aux organes décisionnels et de leur

permettre, très tôt dans leur vie professionnelle, de prendre les décisions et de bénéficier des formations nécessaires au succès de leur carrière. Elles doivent être encouragées à envisager une large palette d'études et de professions, et recevoir une formation appropriée afin d'éviter de se retrouver dans des impasses. Le Parlement a adopté une loi relative à l'égalité salariale, mais on ignore encore s'il sera nécessaire d'infliger des sanctions financières aux entreprises qui ne cherchent pas à réduire les écarts de salaires et de retraites entre les hommes et les femmes. En outre, une réforme des retraites ne produira ses premiers effets qu'au bout de plusieurs années. La responsabilité de négocier sur les moyens à utiliser pour limiter les effets négatifs du travail à temps partiel, y compris lorsque celui-ci est forcé, a été confiée aux partenaires sociaux. Enfin, de nouveaux modes de garde pour la petite enfance doivent être mis en place, même s'il convient de noter que la France a déjà accompli un excellent travail dans ce domaine, comme en témoigne le fait qu'elle a à la fois un taux élevé de fécondité et un grand nombre de femmes actives sur le marché de l'emploi. Des modes de garde supplémentaires, plus novateurs (comme par exemple les garderies à horaire décalé) seront créés en 2012. Il ne dispose pas de données statistiques permettant d'attester l'influence positive de ces mesures sur la croissance du PIB, mais peut affirmer qu'elles se sont révélées efficaces à la fois pour favoriser le travail des femmes et pour augmenter la taille de main d'œuvre en général.

53. La France dispose d'un solide arsenal législatif en matière de violences conjugales. Sa stratégie générale est de durcir les lois existantes, de trouver de meilleures solutions pour les femmes victimes de ces violences (notamment en augmentant le nombre de structures d'accueil qui leur sont destinées) et de sensibiliser l'opinion publique au problème. La loi de 2006 n'a pas encore permis de réduire la violence envers les femmes, mais elle a néanmoins déjà mené à une augmentation du nombre de plaintes, de poursuites et de condamnations.

54. La pénalisation du mariage forcé est prévue dans la loi de 2006, mais on ne dispose pas encore de statistiques exactes quant à l'incidence de cette dernière. Diverses études révèlent que ces mariages ont souvent lieu à l'étranger, ce qui complique le problème. Lorsqu'il existe le moindre doute quant au consentement de la future épouse, les officiers de l'état

civil procèdent à des auditions obligatoires de chacune des deux parties, séparément et sans témoins.

55. La lutte contre les stéréotypes liés au genre est fondamentale et axée sur deux fronts : l'éducation et les médias.

56. **M<sup>me</sup> Sportis** (France) dit que s'il est vrai que certains progrès ont été réalisés dans le domaine de la féminisation des titres et fonctions, il reste du chemin à parcourir. Les médias pourraient se montrer particulièrement utiles en popularisant la nouvelle terminologie, mais il est important de noter que l'Académie Française, l'autorité de normalisation de la langue française, reste opposée à cette évolution.

57. La France est en train de terminer une révision complète de sa stratégie générale de développement, dont les conclusions prévoient l'intégration du huitième OMD. Le développement stratégique restera la responsabilité du Ministère des affaires étrangères et européennes, tandis que l'Agence française de développement prendra en charge la mise en œuvre des programmes sur le terrain, à l'exception des programmes pilotes qui resteront sous l'autorité du Ministère. Pour la première fois, la France a indiqué quel était le budget alloué aux questions de genre dans son dernier rapport au Comité d'aide au développement.

58. **M<sup>me</sup> Vianès** (Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes) rend hommage à l'Indienne Hansa Mehta, l'une des deux femmes ayant participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a joué un rôle décisif dans la décision d'utiliser le terme « droits humains » dans la déclaration, garantissant ainsi aux femmes que leurs droits fondamentaux seraient également reconnus.

59. Sur la question des violences envers les femmes, **M<sup>me</sup> Vianès** dit qu'il est indispensable de reconnaître que l'héritage patriarcal et théocratique du pays a mené à la construction d'une société fondée sur l'inégalité entre les sexes. Tous les types de violence doivent être combattus, y compris la prostitution et les violences subies par les femmes au nom de la tradition telles que les mutilations génitales, le mariage forcé et les crimes dits « d'honneur ». La loi de 2006 a renforcé l'arsenal législatif de la France en instituant la pénalisation des violences psychologiques et du mariage forcé : il s'agit maintenant de faire connaître cette loi et de l'appliquer de manière efficace.

60. Les défis du XXI<sup>e</sup> siècle ne pourront être relevés en ignorant la moitié de la force créatrice de l'humanité. L'égalité entre les sexes n'est pas un luxe réservé aux pays développés en période de croissance, mais une nécessité pour atteindre les OMD. La République Française doit veiller à ce que les principes universels qui la fondent soient reconnus à toutes les femmes, en France et dans le monde. La laïcité, en particulier, qui donne à chacun la responsabilité de sa propre vie, constitue un formidable outil d'émancipation.

61. Notant que la majorité des migrants sont des femmes, elle demande quels sont les moyens mis en œuvre pour les protéger des violences subies au nom de la tradition et pour obtenir des données fiables sur ces pratiques. Elle se demande si des fonds ont été alloués pour soutenir les ONG qui travaillent à la réalisation des OMD par l'intermédiaire, entre autres, de l'échange de meilleures pratiques avec d'autres organisations sur un certain nombre de questions fondamentales.

62. **M. Sahasrabudhe** (Rambhau Mhalgi Prabodhini) dit que dans la société traditionnelle indienne, les questions d'égalité entre les sexes ont acquis un air d'orthodoxie politique qui empêche la population de mettre en doute ouvertement la logique sous-tendant ces questions. Mais cette situation a également occulté l'opinion de certaines personnes dans ce domaine. Il demande ce que le gouvernement envisage pour changer l'attitude des hommes à l'égard de la problématique hommes-femmes.

63. **M<sup>me</sup> Renford** (Observatrice d'Israël) dit que la crise économique risque de mettre en péril les progrès réalisés par certains pays en matière d'égalité entre les sexes. Elle souhaite dès lors savoir quelles mesures ont été prises (en plus des programmes sociaux déjà en place) afin de limiter les répercussions des licenciements et d'aider les femmes victimes de ces licenciements à trouver un nouvel emploi.

64. **M. Heyriès** (France), Directeur général, droits des femmes et égalité hommes-femmes, confirme que la plupart des migrants sont des femmes et dit qu'un certain nombre de réformes visant la protection des droits des migrants sont en cours. Les statistiques sont difficiles à obtenir, étant donné qu'une fois arrivés dans le pays, les migrants ne sont plus considérés comme tels. Des mesures sont mises en place afin que les migrants puissent bénéficier, lors de leur arrivée, d'une information relative aux cours de langues ou aux

entretiens d'embauche, par exemple, qui les aiderait à mieux s'intégrer dans la société d'accueil. La législation relative aux mutilations génitales et au mariage forcé a été durcie, mais la polygamie n'ayant pas de valeur juridique en France, elle ne peut être pénalisée.

65. La France a pris deux mesures visant à atténuer les effets des licenciements : la création d'une agence gouvernementale qui aide les travailleurs à retrouver de l'emploi, et, plus récemment (2009), la mise en place d'un revenu incitatif encourageant la reprise d'un emploi.

66. **M<sup>me</sup> Sportis** (France) dit que son gouvernement a travaillé avec des ONG françaises à la fixation des priorités du pays en vue du Sommet sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui se tiendra en septembre 2010.

*États-Unis d'Amérique (E/2010/58)*

67. **M<sup>me</sup> Verveer** (États-Unis d'Amérique), Ambassadrice itinérante pour les questions concernant les femmes au niveau mondial, dit que les États-Unis se sont engagés à travailler avec les autres nations en vue d'atteindre les OMD d'ici 2015 et de garantir la durabilité des progrès accomplis en matière de développement. L'objectif n° 3, relatif à l'égalité des sexes, est essentiel à la réalisation de tous les autres objectifs : aucun pays ne peut avancer en ignorant la moitié de ses citoyens. Les femmes et les filles constituent l'une des plus grandes ressources inexploitées de la planète : les investissements réalisés pour elles auront un formidable effet multiplicateur sur le développement international. À l'échelle mondiale, les femmes sont encore largement sous-représentées : elles occupent moins d'un cinquième des postes gouvernementaux, sont beaucoup moins nombreuses que les hommes au sein des parlements nationaux et conseils provinciaux, et sont souvent absentes de la table des négociations lorsque se résolvent les conflits.

68. Investir dans l'avenir des femmes, c'est assurer la prospérité des nations; il est prouvé que les petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes sont des moteurs du produit intérieur brut (PIB). Les investissements réalisés en faveur de la santé des femmes agissent également comme un facteur multiplicateur positif qui bénéficie au développement social et économique en améliorant la santé des générations futures; et lorsque les femmes sont bien représentées au sein d'un gouvernement, on constate

une diminution de la corruption. Pour toutes ces raisons, les États-Unis ont placé les femmes et les filles au cœur de leur stratégie de développement et de leur politique étrangère. M<sup>me</sup> Verweir signale en effet que le poste qu'elle occupe actuellement (Ambassadrice itinérante pour les questions concernant les femmes au niveau mondial) est une nouveauté dans son pays, et qu'aucune des problématiques actuelles, aucun grand défi en matière de gouvernance, de sécurité ou de développement ne peut être relevé sans la participation des femmes, et ce à tous les niveaux. Le rôle central des femmes et des filles est également mis en évidence et intégré dans les programmes d'aide à l'étranger des États-Unis.

69. Décivant les trois mesures majeures qui illustrent l'engagement de son pays envers la réalisation des OMD, elle mentionne l'initiative de santé globale qui, avec un budget de 63 milliards de dollars, est axé sur les femmes et les filles, dont la santé a une influence énorme sur les familles et les communautés. Son gouvernement travaille au renforcement des systèmes de santé afin de fournir aux femmes un ensemble intégré de soins de santé essentiels, et inscrit ces programmes dans le cadre plus vaste d'initiatives visant à lever les obstacles à l'accès aux soins de santé des femmes et les filles, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, social ou juridique. L'initiative de santé globale renforce également l'engagement des États-Unis dans la lutte contre la pandémie de VIH/sida qui, en de nombreux endroits du monde, touche principalement les femmes. Grâce à cette initiative, ainsi qu'au programme PEPFAR (*President's Emergency Plan for AIDS Relief*), le pays espère donner aux femmes les outils et les connaissances nécessaires à leur protection. À cette fin, il s'efforce non seulement d'intégrer le traitement du VIH/sida dans les programmes de lutte contre la violence sexiste (un fléau qui contribue à la propagation du VIH), mais également de traiter les mères séropositives, réduisant ainsi le risque de transmission du virus à leurs enfants.

70. Cette volonté d'investissement dans l'avenir des femmes et des filles est également l'un des piliers majeurs du programme « Feed the Future », un projet de 3,5 milliards de dollars qui reconnaît la contribution des femmes à la production agricole et la nécessité de leur assurer une bonne formation, de leur donner accès aux services financiers et aux marchés et de les associer aux prises de décision si l'on veut accroître la

productivité agricole et mettre un terme à la faim dans le monde. Les réformes foncières et des droits de succession peuvent également aider les femmes (qui représentent la majorité des agriculteurs dans certaines régions bien qu'elles ne possèdent que rarement de terres) à réussir dans ce domaine et à assurer l'approvisionnement alimentaire de la planète.

71. Les femmes et les filles peuvent également jouer un rôle clé dans la lutte contre le changement climatique. En décembre 2009, les États-Unis ont annoncé qu'ils travailleraient avec les autres pays à la mobilisation de 100 milliard de dollars par an d'ici 2020 afin de répondre aux besoins des pays en développement en la matière. Les femmes assurant déjà un certain leadership dans ce domaine un peu partout dans le monde, il convient de leur offrir un meilleur accès aux techniques d'adaptation et d'atténuation, qui leur permettront d'utiliser et de promouvoir les technologies « vertes » au sein de leur famille et de leur communauté.

72. Le développement ne peut réussir sans l'entière participation des femmes, et la paix ne peut être instaurée que si elles se voient accorder un rôle égal à celui des hommes dans sa mise en œuvre. Dans le monde, les endroits qui sont les plus dangereux pour les femmes sont également ceux qui représentent la plus grande menace pour la paix et la sécurité internationales. Là où les femmes sont opprimées, la gouvernance est faible et l'extrémisme est plus susceptible de prendre le dessus. Les femmes doivent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre du processus de paix et son maintien. Non seulement elles ont le droit de prendre part aux décisions qui les concernent, mais leur participation à la prise de décision doit être équilibrée si l'on souhaite instaurer une paix durable, qui se traduira par une meilleure vie pour tous. Les États-Unis se sont engagés à travailler de façon bilatérale et multilatérale pour accélérer la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité.

73. Les États-Unis se sont également engagés à placer encore plus haut dans leurs priorités les questions relatives aux femmes et aux filles dans le système des Nations Unies. À cet égard, M<sup>me</sup> Verweir salue les progrès considérables réalisés en vue d'établir une agence des Nations Unies nouvelle et plus puissante, capable de rationaliser le travail effectué par l'Organisation dans le domaine des femmes et des filles, de garantir que ces questions bénéficient de toute

l'attention qui leur est due et de contribuer à la réalisation des OMD.

74. **M. Fulham** (États-Unis d'Amérique), Secrétaire exécutif d'USAID (United States Agency for International Development), dit que bien que la voix de son pays ne se soit fait entendre que récemment sur la question des OMD, son rôle de chef de file est fondamental. Le gouvernement des États-Unis soutient pleinement les OMD et constate le rôle de catalyseur qu'ils jouent pour guider et unir les efforts des pays donateurs et des pays partenaires.

75. Il convient de rendre hommage aux citoyens et aux gouvernements qui ont fait du développement une priorité et ont investi dans le facteur humain. Depuis 1990, le nombre de personnes vivant avec moins de 1,25 dollars a chuté de 42 à 25 % de la population mondiale; le revenu par habitant a presque doublé en Éthiopie, au Ghana, au Mozambique, au Rwanda et en Tanzanie; et près des deux tiers des pays en développement ont éliminé les disparités entre les sexes dans l'enseignement fondamental. Pourtant, il reste beaucoup à faire. La mortalité infantile est toujours excessivement élevée, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud; la réduction des taux de mortalité maternelle et de la sous-alimentation infantile est beaucoup trop lente; et l'inégalité des sexes, qui entrave la réalisation des OMD, est loin d'avoir disparu. La pauvreté dans le monde touche principalement les femmes et les filles : elles sont déscolarisées, en mauvaise santé, sous-alimentées et bloquées dans des emplois incertains et mal rémunérés. Investir dans l'avenir des femmes et des filles signifie non seulement réaliser le troisième OMD (élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire), mais également réduire la pauvreté, la faim et la malnutrition et ouvrir de nouvelles perspectives.

76. Placer l'égalité entre les sexes au cœur des efforts de développement fait partie de la stratégie de son gouvernement pour atteindre les OMD d'ici 2015. Tout d'abord, il faut avoir recours à des technologies et à des méthodes innovantes et développer de nouveaux moyens de mettre les solutions existantes à la disposition d'un plus grand nombre, plus rapidement et à moindre coût. Cette stratégie appelle un mode opératoire qui encourage toutes les parties prenantes à être « entrepreneurs du développement », en prenant des risques et en corrigeant le tir, le cas échéant : on apprend autant de nos échecs que de nos succès.

Deuxièmement, il est indispensable d'encourager la croissance économique au sens large, d'assurer la bonne gouvernance des institutions, de mettre en place des systèmes de développement durable, d'atténuer les chocs et de soutenir le commerce; par exemple, l'African Growth and Opportunity Act » adopté par le congrès américain a été prolongé jusqu'en 2015. Troisièmement, les résultats des efforts de développement doivent être évalués non seulement sur le plan des dépenses mais également en améliorant la qualité des données utilisées pour mesurer ces progrès, en mettant en place une capacité d'évaluation indigène et en encourageant l'engagement à procéder à ces évaluations; le Millenium Challenge Corporation, l'agence d'aide à l'étranger du gouvernement américain, a obtenu d'excellents résultats dans ce domaine. Enfin, quatrièmement, il faut reconnaître la responsabilité partagée des pays partenaires et des pays donateurs afin de renforcer le principe de responsabilité mutuelle, en théorie et en pratique. Son gouvernement lance une initiative sur la transparence de l'aide en coopération avec différentes agences américaines, d'autres donateurs et des gouvernements partenaires et travaille à la création d'un cadre commun de présentation des résultats qui permettra aux parties prenantes de visualiser les investissements d'aide extérieure par région géographique ou par secteur, et de dégager des tendances au fil du temps.

77. Ces quatre impératifs (innovation, durabilité, résultats et responsabilité) sont illustrés par deux initiatives gouvernementales, qui adoptent une approche holistique des OMD par la mise en œuvre d'une politique de développement n'excluant aucun des deux sexes.

78. L'initiative de santé globale répond aux objectifs 4, 5 et 6 (réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies). Elle vise à apporter un appui plus important aux programmes de santé axés sur les femmes et les filles dans des domaines tels que la santé maternelle, le planning familial et la nutrition, et bénéficie d'un financement important (63 milliards de dollars en six ans) destiné à aider plus de 80 pays à améliorer la santé de leur population. Les différents volets de cette initiative sont les suivants : soins prénatals, vaccination, nutrition, eau et assainissement, lutte contre les maladies infectieuses et planning familial. Les femmes et les filles y occupent une place prépondérante, non seulement pour leur propre bien

mais également en raison de leur importance pour la santé de leur famille et de leur communauté. Les objectifs poursuivis par cette initiative sont clairs, ambitieux et quantifiables : sauver trois millions de vies d'enfants, réduire de plus d'un tiers le taux de mortalité des moins de cinq ans et de 30 % le taux de mortalité maternelle, doubler le nombre de bébés nés sans le VIH et réduire de moitié le fardeau de la malaria pour 450 millions de personnes.

79. L'initiative « Feed the Future » (nutrition pour l'avenir) est un engagement de 3,5 milliards de dollars destiné à renforcer l'approvisionnement alimentaire du monde sur une période de trois ans. Elle devrait permettre d'augmenter les revenus d'au moins 25 millions de personnes de 10 % par an pendant vingt ans. Le gouvernement des États-Unis collabore également avec un certain nombre de partenaires comme La Banque mondiale et la Fondation Bill et Melinda Gates pour améliorer la situation des petits agriculteurs (qui sont souvent des femmes) et des agro-industries, en investissant dans les cultures susceptibles d'améliorer la position sociale, la production et les revenus des femmes et en leur fournissant des services financiers et des programmes de vulgarisation assurés eux-mêmes par des femmes. Cette initiative témoigne de l'avantage comparatif du gouvernement américain en matière de recherche, d'innovation et d'esprit d'entreprise, et de sa reconnaissance du rôle fondamental des femmes pour garantir la sécurité alimentaire : elles sont responsables de 60 à 80 % de la production agricole dans la plupart des pays, et leur garantir l'égalité d'accès aux intrants peut permettre d'augmenter la production de plus de dix pour cent. En outre, des études ont permis de démontrer que les revenus gérés par des femmes avaient plus de chances d'être consacrés à l'alimentation et aux besoins des enfants.

80. Le gouvernement américain a pris conscience du fait que le développement n'excluant aucun des deux sexes était la voie à suivre pour les organismes donateurs, les pays en développement, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il reste déterminé à aider les pays partenaires à atteindre les OMD pour 2015, et à investir pour les femmes et les filles afin de leur donner le pouvoir de contribuer à la construction d'une société plus saine, plus sûre sur le plan alimentaire, plus juste et plus prospère.

81. **M. Rahman** (Bangladesh), examinateur, salue les initiatives américaines exposées par les précédents intervenants, mais souhaite néanmoins évoquer certains problèmes et préoccupations d'ordre méthodologique qui se présentent dans le contexte des programmes de développement social.

82. Si une approche d'ensemble peut s'avérer utile dans l'élaboration d'interventions appropriées, toute nouvelle application d'un programme fructueux doit être adaptée au changement d'environnement social : ce qui fonctionne dans un pays ne fonctionne pas nécessairement dans un autre. L'appropriation du programme par le pays concerné pourrait permettre d'harmoniser les intérêts des donateurs et des bénéficiaires, en respectant les impératifs des premiers tout en laissant les détails pratiques à l'appréciation des seconds. Un décalage pourrait toutefois subsister entre « l'option douce » préférée par le bénéficiaire et « l'option dure » correspondant davantage au mandat du donateur. Les pays bénéficiaires ont en effet tendance à se concentrer davantage sur les problèmes les plus faciles à résoudre en laissant pour plus tard les aspects les plus délicats, particulièrement dans le cas de programmes visant la modification des attitudes sociales et des schémas de comportement; dans de tels cas, pragmatisme et équilibre sont essentiels tant pour le donateur que pour le bénéficiaire.

83. En comparaison avec les hommes, les femmes consacrent en général une plus grande partie de leurs revenus aux enfants et à la famille. L'expérience du microcrédit a montré que les femmes étaient d'excellentes épargnantes de l'économie rurale et pouvaient donc être considérées comme de bonnes candidates aux prêts. Cependant, parce que la microfinance fait intervenir des sommes plus importantes que le microcrédit, le risque s'accroît et la coopération nécessaire aux opérations de petite envergure laisse place à la concurrence; un entrepreneur qui réussit ne fait pas seulement partie d'un groupe. Les petites et moyennes entreprises pâtissent d'inadéquations dans les domaines du crédit, de la conception des produits, des informations commerciales et de l'accès au marché. Dans le cas des femmes, ces problèmes sont encore accentués par la difficulté d'accès au crédit; une aide financière extérieure, ainsi qu'une méthodologie appropriée d'évaluation du risque, sont nécessaires. Les garanties de prêt (dans lesquelles une tierce partie se porte caution solidaire et paye la prime) et la micro-

assurance (qui en est à ses balbutiements et requiert l'attention des institutions publiques) peuvent apporter une réponse à ce risque émergent en intégrant le coût de la gestion du risque et en réduisant le risque moral.

84. Il a été dit, à une certaine époque, que l'industrialisation attirerait davantage de femmes sur le marché du travail et que l'exode rural permettrait de maintenir le niveau des salaires sans entraîner de pénurie de main d'œuvre ou de diminution de la production dans le secteur agricole. La réalité est cependant tout autre : la main d'œuvre a augmenté trop rapidement par rapport au rythme de l'industrialisation; des taudis urbains se sont développés et un nombre de plus en plus important d'habitants des villes et des campagnes, hommes et femmes, se sont retrouvés à travailler pour des salaires très bas dans le secteur informel alors même que les salaires dans le secteur industriel augmentaient. De nouvelles technologies permettant d'accroître la productivité ont vu le jour, mais la plupart des femmes entrepreneurs ne disposent ni des ressources financières ni des capacités de gestion nécessaires pour en bénéficier. Ces technologies entraînent également des déplacements de main d'œuvre et peuvent engendrer un phénomène de chômage frictionnel. La réponse à apporter à ces problèmes est de permettre aux femmes de s'approprier ces nouveaux atouts technologiques.

85. Un réel effort est nécessaire afin de supprimer les présupposés sexistes de politiques pourtant neutres en apparence. Dans certains domaines, tels que la santé procréative, ces présupposés peuvent être éliminés par une simple modification structurelle du programme et l'allocation de ressources; dans d'autres, comme l'enseignement élémentaire, il faut recourir à des procédures spécifiques afin de garantir l'accès des filles. Il est également nécessaire d'améliorer les méthodes d'évaluation de l'incidence et des implications sexospécifiques des programmes publics. Dans les pays en développement, d'importantes ressources sont consacrées à la réfection d'infrastructures inadaptées et en mauvais état. La distribution des bénéfices est fonction de la répartition des ressources et des habitudes sociales; les femmes ont un accès insuffisant à ces bénéfices.

86. Le Système de comptabilité nationale 1993 ne fournit pas de statistiques sur le revenu ventilées par sexe. La contribution des femmes au revenu national est souvent calculée sur la base du rapport entre le nombre d'heures de travail familial non rémunéré et la

production domestique (dans le cas, par exemple, du travail agricole). La ventilation du travail par sexe n'augmente pas la production, et le salaire qui leur est attribué ne tient pas compte de la charge supplémentaire de travail qu'elles fournissent.

87. Il salue la décision du gouvernement américain d'augmenter les fonds consacrés à la réalisation des OMD. Sa contribution représente un pourcentage du revenu national brut (RNB) dix fois supérieur à celui de tous les autres membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et devrait encore augmenter.

88. Les organisations de la société civile sont en général concentrées dans les villes, et dirigées par une élite urbaine, qui les morcelle en plusieurs petites entités disposant chacune d'un agenda limité et sert les intérêts de la classe gouvernante plutôt que ceux des gens ordinaires et de la vaste population rurale. Ils imposent dès lors au système politique des exigences excessives et disparates qui exacerbent la déception de la population par rapport au processus politique en général et aux partis politiques en particulier. L'objectif central de ces organisations doit être la démocratie. Il existe une ambiguïté quant à leur fonction première, qui est de fournir un service en vertu d'un contrat explicite ou implicite passé avec les gouvernements, les financiers ou les défenseurs de certaines causes; leur capacité à choisir leurs propres tâches et objectifs est limitée. Un petit nombre de grandes entités sert d'intermédiaire entre les financiers externes et la multitude de petites entités sur le terrain, dans un système hiérarchique pouvant s'apparenter à la relation existant entre un client et un patron.

89. Les discours relatifs à la gouvernance et à la démocratie ont tendance à se concentrer sur les techniques (audit, rapport, contrôle parlementaire et public) plutôt que sur les valeurs et les institutions qui confèrent un sens pratique aux concepts d'équité et de responsabilité. Les efforts diplomatiques et les initiatives de développement sont entravés par la crise économique et par la pression croissante exercée sur les pays pour qu'ils résorbent leur déficit budgétaire. De manière plus générale, diplomates et donateurs n'ont pas la possibilité de participer directement à un processus démocratique générateur de valeur ajoutée. L'aide, calculée en termes réels, doit rester conforme aux engagements pris si l'on souhaite réaliser les OMD; elle doit toutefois faire l'objet d'une différenciation qualitative et être accordée

prioritairement aux pays ayant pris un engagement ferme en faveur de la démocratie. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que l'efficacité de la « diplomatie douce » est encore à tester dans ce monde d'États souverains.

90. **M. Staur** (Observateur du Danemark), examinateur, salue les changements de politique opérés par les États-Unis dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme au cours de ces dix-huit derniers mois.

91. Le paragraphe 3 du rapport gouvernemental (E/2010/58) énonce ce qui suit : « Une méthode de développement n'excluant aucun des deux sexes reconnaît que les problèmes des femmes concernent tout un chacun » et l'une des intervenantes entendues est Ambassadrice pour les questions concernant les femmes au niveau mondial. Or, la délégation du Danemark estime que réduire l'égalité entre les sexes à une « question concernant les femmes » peut entraver les progrès réalisés vers une véritable égalité entre les sexes; les hommes et les garçons doivent également prendre part à ce processus.

92. S'il admet que « l'émancipation des femmes sur le plan économique peut permettre à des familles et des communautés entières de sortir de la pauvreté », M. Staur précise que l'expérience a montré que cette émancipation ne pouvait être réalisée sans une égale participation des femmes à la gouvernance. Il aimerait savoir si le gouvernement américain encourage l'utilisation de la législation ou de quotas afin d'atteindre cet objectif.

93. La coordination et le suivi des nombreux programmes et interventions du gouvernement en faveur de l'égalité entre les sexes doit constituer un défi de taille. Il demande quel pourcentage de l'aide publique au développement (APD) est consacré, en tout ou en partie, aux initiatives en faveur de l'égalité entre les sexes, et de quelle manière les progrès dans ce domaine sont évalués.

94. Enfin, le gouvernement danois soutient le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, et adopte une approche progressive en matière de santé et de droits reproductifs et sexuels. Il prend note de l'intérêt et du soutien apporté par l'Administration Obama à la santé procréative et se demande s'il existe certains domaines d'intervention que le gouvernement américain ne peut pas prendre en

charge, et pourquoi il semble si difficile dans ce pays de parler des droits sexuels en général, et de ceux des femmes en particulier.

95. **M. Likwelile** (Observateur de la République-Unie de Tanzanie), examinateur, exprime la reconnaissance de sa délégation pour le soutien apporté par le gouvernement des États-Unis au peuple tanzanien.

96. Les différentes interventions décrites dans le rapport semblent motivées par une démarche novatrice. Il salue l'observation du paragraphe 3 selon laquelle « la condition des femmes dans leurs sociétés est directement liée au niveau de développement et de sécurité de la nation ». Notant que la population américaine est composée d'individus dont les origines sont extrêmement diverses, il demande de quelle manière une société peut trouver une base de travail commune pour traiter les questions d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme, et si l'expérience du gouvernement lui a permis de fixer des points de référence généraux pour l'évaluation des initiatives nationales, qui tiennent compte du contexte et des infrastructures de soutien propres à chaque pays.

97. La stratégie dominante des États-Unis est axée sur l'amélioration de la situation économique et éducative des femmes et la sensibilisation aux obstacles freinant les avancées dans ce domaine. La politique du gouvernement tanzanien en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation de la femme met en avant la sensibilisation et l'information par les médias, encourage la nomination des femmes aux postes de responsabilité et défend leur participation au processus de prise de décision. Il a mis tout en œuvre pour améliorer leur connaissance de la législation, promulgué des lois visant à les protéger des abus sexuels et des mutilations génitales, et adopté des mesures en matière de santé et d'éducation parmi lesquelles un projet de transfert en espèces pour les ménages dirigés par des femmes. La politique en faveur de l'égalité des sexes du Millennium Challenge Account-Tanzanie a fourni les orientations générales d'intégration de la problématique hommes-femmes dans l'ensemble des projets.

98. Le paragraphe 7 du rapport énonce ce qui suit : « Les États-Unis estiment que les objectifs du Millénaire pour le développement ont joué un rôle de catalyseur en donnant des orientations aux donateurs et aux partenaires en les unissant pour atteindre les

objectifs critiques... ». L'expérience a montré que le succès des initiatives de développement est très largement tributaire de leurs liens avec les stratégies et politiques nationales et de la présence ou non d'un renforcement des capacités et d'un appui aux systèmes nationaux et aux processus budgétaires. Il apprécierait des commentaires sur la manière dont les partenariats peuvent être renforcés dans ces domaines par l'intermédiaire d'initiatives de développement initiées et dirigées par un pays donné, et quels enseignements il est possible de tirer de l'expérience américaine : quels instruments se sont révélés les plus efficaces pour la réalisation des objectifs, et comment les progrès ont-ils été évalués? Quels critères ont été utilisés pour déterminer quelles catégories de femmes avaient le plus besoin de l'aide proposée? et quelle a été l'efficacité des programmes nationaux américains?

99. **M. Sha Zukang** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit qu'en dépit de la diversité des expériences nationales qu'elles décrivent, les trois présentations entendues témoignent d'un réel engagement envers l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. L'engagement renouvelé des États-Unis, en particulier, bénéficiera à la fois à son gouvernement et aux Nations Unies. En tant que principale force économique de la planète et faiseur d'opinion, les États-Unis peuvent jouer un rôle prépondérant dans le développement en coopérant avec l'Organisation.

100. **M<sup>me</sup> Verveer** (États-Unis d'Amérique), Ambassadrice itinérante pour les questions concernant les femmes au niveau mondial, dit que le Bangladesh est l'un des leaders mondiaux dans le domaine de la microfinance. Il est nécessaire de se concentrer sur l'inclusion des femmes dans les circuits financiers, en instituant par exemple un système d'assurance de prêt qui éviterait aux femmes entrepreneurs le risque de perdre tout ce qu'elles ont. Les sommes plus importantes mises en jeu dans les prêts de microfinance les rendent plus risqués, et pourtant les petites et moyennes entreprises sont essentielles à la croissance économique car elles sont d'importants pourvoyeurs d'emploi. S'il est vrai que la connaissance et la formation peuvent atténuer le risque de crédit lié aux femmes, USAID et les institutions multilatérales doivent également fournir des garanties de prêt.

101. En ce qui concerne le fait de réduire la problématique hommes-femmes à une « question concernant les femmes », elle convient que les hommes

ne doivent pas être exclus. Dans le cadre du programme « Feed the Future », son gouvernement a appliqué une perspective sexospécifique tenant compte du fait que dans le domaine de l'agriculture, les hommes et les femmes ont besoin d'outils différents pour accroître leur productivité. Dans sa propre fonction, la priorité qu'elle accorde aux femmes a pour but de compenser leur marginalisation; elle espère néanmoins qu'un jour, une totale intégration de la problématique hommes-femmes rendra tout ceci inutile.

102. L'autonomisation politique des femmes est primordiale afin qu'elles puissent influencer les décisions, faire partager leurs talents et leurs points de vue et exprimer leurs besoins. En Afghanistan, le gouvernement américain a apporté son appui à l'utilisation de quotas pour la représentation des femmes au sein du Parlement et des administrations locales et leur participation au processus de paix; il les aide également à être pleinement efficaces dans les fonctions dirigeantes.

103. Son gouvernement soutient le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et reconnaît que la santé et le bien-être des femmes sont de la plus grande importance pour leurs communautés. L'un des postes les plus importants de l'initiative de santé globale concerne le planning familial; les États-Unis participent également à une série d'initiatives des Nations Unies dans le cadre du programme d'action de Beijing.

104. **M. Fulgham** (États-Unis d'Amérique), Secrétaire exécutif d'USAID (United States Agency for International Development), partage le point de vue selon lequel il convient d'accorder une plus grande importance à la microfinance. Sans formation, cependant, les femmes ne peuvent créer leur propre entreprise. Les sources de financement non traditionnelles telles que les fonds de capital-investissement sont une option à explorer, notamment en Afrique. Il est probable que les banques traditionnelles restent réticentes à accorder des prêts aux femmes, mais au cours des dix dernières années, trois organismes de microfinance ont vu le jour au Moyen-Orient. Dans de nombreux pays dans lesquels l'agence USAID est active, une part non négligeable de la population est âgée de moins de 25 ans; les problèmes de ces pays ne peuvent donc être résolus par un simple apport de fonds : une véritable croissance est indispensable.

105. Si les États-Unis ont intégré la problématique du genre dans tous leurs programmes, ils n'ont pas suffisamment évalué les effets de ces initiatives au cours des deux dernières années. L'administration Obama s'est engagée à faire preuve d'une plus grande responsabilité envers les contribuables en procédant à une meilleure évaluation des résultats dans les pays dans lesquels elle travaille et en éliminant la remontée d'information « brutes » vers les hauts-responsables sans un examen préalable minutieux.

*La séance est levée à 13 h 15.*